

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 DECEMBRE 2020  
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

## A L'ORDRE DU JOUR :

Lecture du compte rendu de la séance du 23 septembre 2020 : adopté à l'unanimité

### TRANSFERT P.L.U

La commune s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Creuse Confluence et souhaite garder cette compétence (loi ALUR).

### TRANSFERT GARDERIE DES MERCREDIS - CENTRE DE LOISIRS

À compter du 01<sup>e</sup> janvier 2021, la compétence garderie du mercredi sera transférée à la Communauté de Communes.

### CONVENTION ASSAINISSEMENT

Approbation de la convention remboursement frais de personnel assainissement entre la Commune et la Communauté de Communes

### CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER DU S.D.E.C.

Le concours technique et financier du SDEC est sollicité pour le projet d'éclairage public du bourg. À cet effet une convention sera établie.

### BAR-TABAC – DEMANDE SUBVENTION DSIL

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 02 décembre 2019, concernant la restructuration du BAR-TABAC et sollicite une subvention DSIL auprès des services de l'Etat, d'un montant de 19 000 €.

### LOYER MAISON ASSISTANTES MATERNELLES

Les travaux de la MAM sont terminés et les loyers mensuels, payables semestriellement, sont fixés comme suit :

- 1<sup>ère</sup> année : 400 €,
- 2<sup>ème</sup> année : 450 €,
- 3<sup>ème</sup> année : 500 €.

### RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE CANTINE/GARDERIE

Une personne en contrat aidé sera recrutée début janvier dans le cadre d'un PEC pour venir en aide à la cantine et à la garderie, suite à la fin d'un contrat (25 heures).

### AVENIR GRANGE Madame GIRAUD

Dans le cadre de la convention conclu entre l'EPF et la Commune, la grange « Giraud » peut être mise à la location.

Une demande de location émanant d'un peintre a été faite, en vue de son installation sur la Commune, il prendrait à sa charge la réparation des portes.

Des demandes de devis pour les branchements eau, électricité et assainissement seront formalisées. Le loyer pourrait être fixé à 200 € mensuel.

### **ATELIER DE MUSIQUE**

Monsieur le Président présente la nouvelle estimation pour la réhabilitation de l'Atelier de Musique. Un surcoût dû à des problèmes d'acoustique porte le projet à 389 500,00 € HT, soit 467 400,00 € TTC. Compte tenu de cette augmentation, la revalorisation des subventions sera sollicitée auprès des différents partenaires.

Avis favorable pour le lancement de l'appel d'offres.

Il est à noter qu'une seule chaudière sera prévue pour alimenter l'Atelier de Musique, les logements intergénérationnels, le bar-tabac et les bains douches.

### **ANNULATION LOYERS TVA – CRISE SANITAIRE**

Deux mois de loyer seront annulés pour les commerçants compte tenu de la crise sanitaire (salon coiffure – salon esthéticienne – studio premier – bar restaurant « l'Alzire » - bar-tabac - fleuriste). Une aide de 1000 € est allouée par la communauté de communes.

### **ANNULATION LOYER**

Annulation d'une partie des loyers :

- Logement Mr ALBRILE : départ du logement en avril,
- Logement Mr DELARBRE : 8 mois (problème dégât des eaux),
- Cabinet orthophoniste : le cabinet n'est ouvert que depuis mai, annulation des 4 précédents mois.

### **MAISON DEBELUT – rue Brûlée**

Monsieur DEBELLUT Lionnel, propriétaire de la maison sise rue brûlée, qui menace de tomber en ruine, désire faire don de cette bâtisse à la commune.

Voir si une possibilité d'octroi de subvention pourrait se faire au profit de la commune, afin de faire procéder à sa démolition.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Faire une régularisation du plan de financement dossier DETR Auberge, pour la somme de 282 €.
- Avis favorable pour signature de la convention fondation du patrimoine, octroi de 2000 €
- Vente camion Ford accord pour 100 €.
- Désignation référents ordures ménagères : Titulaire : Mr BORNET Jean Louis – suppléante : Mme BOURSAUT Sandrine.
- Lecture du courrier de Mr et Mme ILHER faisant état de plusieurs problèmes (stationnement, poubelles, etc...). Une réponse sera émise.
- Accord pour la signature de la convention dématérialisation procédure CNRACL.
- Lecture du courrier de la préfecture pour « Petites Villes de Demain ».
- Achat cadeaux de Noël pour les enfants de la garderie.

**Séance levée à 21h00.**